

L'Industrielle Alliance annonce une émission de 100 millions de dollars d'actions ordinaires et de 100 millions de dollars d'actions privilégiées

***Non destiné à des fins de distribution aux États-Unis
ni à des fins de distribution aux agences de presse américaines***

Québec, le 17 février 2010 – L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« Industrielle Alliance » ou « la société ») a conclu aujourd'hui une entente avec un syndicat de preneurs fermes dirigé conjointement par BMO Marchés des capitaux et RBC Marchés des Capitaux, aux termes de laquelle les preneurs fermes ont consenti à acheter, au moyen d'une convention de prise ferme, 2 950 000 actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de l'Industrielle Alliance aux fins de vente publique, au prix de 34,00 \$ par action ordinaire, pour un produit total brut de 100 millions de dollars, et 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série F, à dividende non cumulatif (les « actions privilégiées de série F ») de l'Industrielle Alliance aux fins de vente publique, au prix de 25,00 \$ par action privilégiée de série F, pour un produit total brut de 100 millions de dollars.

La société a aussi accordé aux preneurs fermes une option d'attribution excédentaire pouvant aller jusqu'à concurrence de 15 % des actions ordinaires émises, et ce, au prix offert, si l'option est exercée.

La clôture des émissions devrait avoir lieu le ou vers le 26 février 2010. Elles visent à accroître la flexibilité financière de la société, à renforcer encore davantage sa solidité et à lui procurer les capitaux nécessaires pour financer d'éventuelles acquisitions. Le produit net des émissions sera ajouté au capital de l'Industrielle Alliance.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de série F offriront un taux de rendement de 5,90 % par année, payable trimestriellement, de la façon et au moment prescrits par le conseil d'administration de la société. Les actions privilégiées de série F ne sont pas rachetables par la société avant le 31 mars 2015. Sous réserve de l'approbation des autorités réglementaires, à partir du 31 mars 2015, la société pourra, si elle le désire, racheter l'ensemble ou une partie des actions privilégiées, moyennant un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours et en versant la somme de 26,00 \$ par action privilégiée de série F, si le rachat est effectué antérieurement au 31 mars 2016, la somme de 25,75 \$ par action privilégiée de série F si le rachat se fait à partir du 31 mars 2016, mais avant le 31 mars 2017, la somme de 25,50 \$ par action privilégiée de série F si le rachat se fait à partir du 31 mars 2017, mais avant le 31 décembre 2018, la somme de 25,25 \$ par action privilégiée de série F si le rachat se fait à partir du 31 mars 2018, mais avant le 31 mars 2019, et la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de série F si le rachat est effectué à partir du 31 mars 2019, majoré, dans chacun des cas, d'un montant égal à la totalité des dividendes déclarés mais non versés à l'égard des actions jusqu'à la date fixée pour le rachat exclusivement.

Incidence des émissions d'actions

Selon les données pro forma au 31 décembre 2009, une émission de 100 millions de dollars d'actions ordinaires et de 100 millions de dollars d'actions privilégiées ferait hausser le ratio de solvabilité de l'Industrielle Alliance de 208 % à 226 % (228 % si l'option d'attribution excédentaire est exercée).

Ces émissions amélioreront par ailleurs la marge de manœuvre dont dispose la société pour absorber d'éventuels chocs des marchés boursiers. Ainsi, la société estime que le ratio de solvabilité se maintiendra au-dessus de 175 % tant que l'indice S&P/TSX se situera au-dessus de 6 900 points environ (comparativement à 7 700 points sans ces émissions) et se maintiendra au-dessus de 150 % tant que l'indice S&P/TSX se situera au-dessus de 5 400 points environ (comparativement à 6 300 points sans ces émissions).

Nonobstant les émissions d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, la société maintient les indications qu'elle a données aux marchés financiers pour l'année 2010 relativement au bénéfice par action et au rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ces indications ont été données le 12 février 2010 lors de la publication des résultats du quatrième trimestre 2009).

Avis

Les titres faisant l'objet du placement n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux termes de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée, et ils ne peuvent ni faire l'objet d'un placement ni être vendus aux États-Unis sans enregistrement ou exemption applicable en vertu des exigences d'enregistrement. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il ne doit y avoir aucune vente de titres dans les États où une telle offre, sollicitation ou vente, serait contraire à la loi.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué peut contenir des énoncés prospectifs sur les activités, les objectifs et les stratégies de l'Industrielle Alliance, ainsi que sur la situation financière de la société et son rendement. De façon générale, on peut reconnaître, mais pas toujours, la nature prospective de tels énoncés à l'usage de mots tels que « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « estimer », « être d'avis », « continuer » ou d'autres expressions semblables, dans leur forme affirmative, négative ou conditionnelle. Sauf indication contraire, toute information prospective présentant des résultats prospectifs sur les activités, la situation financière ou les flux de trésorerie a été approuvée par la direction à la date du présent communiqué. Les énoncés prospectifs comportent des risques ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de l'Industrielle Alliance s'écartent sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou suggérés dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels et les résultats prévisionnels de la société, mentionnons l'évolution de la réglementation gouvernementale ou des lois fiscales, la concurrence, l'évolution technologique, les marchés financiers mondiaux, les taux d'intérêt, l'évolution des données démographiques, les fluctuations de la demande et les changements de comportement des consommateurs à l'égard des produits et des services de la société, la survenance d'événements catastrophiques et les conditions économiques générales au Canada ou ailleurs dans le monde. Les lecteurs trouveront une description des facteurs importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs dans le rapport de gestion du plus récent rapport annuel de l'Industrielle Alliance. Cette liste de facteurs ne contient pas tous ceux qui pourraient avoir une influence sur quelque énoncé prospectif que ce soit de l'Industrielle Alliance. Ces facteurs et d'autres doivent être analysés de près et les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de l'Industrielle Alliance. Lorsque des énoncés prospectifs sont par ailleurs donnés à titre indicatif sur les résultats financiers futurs de l'Industrielle Alliance, ils ont pour but d'aider les investisseurs à comprendre l'incidence des plans et des objectifs actuels de la société sur son bénéfice. La société peut également faire part d'objectifs de temps à autre. Un objectif doit être interprété comme un énoncé sur les buts visés par la direction dans sa gestion de la société, et non comme une prévision que l'objectif sera atteint. L'Industrielle Alliance ne s'engage nullement à réviser ces énoncés prospectifs ni à en publier une mise à jour pour tenir compte d'événements, de circonstances ou de faits postérieurs à la date du présent communiqué, qu'ils soient prévisibles ou non, à moins d'y être tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

À propos de l'Industrielle Alliance

Fondée en 1892, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. est une société d'assurance de personnes qui offre une gamme variée de produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, de REER, de fonds mutuels et de fonds distincts, de valeurs mobilières, d'assurance auto et habitation, de prêts hypothécaires ainsi que d'autres produits et services financiers. Quatrième société d'assurance de personnes en importance au Canada, l'Industrielle Alliance est à la tête d'un grand groupe financier, présent dans toutes les régions du pays, de même qu'aux États-Unis. L'Industrielle Alliance contribue au mieux-être financier de plus de 3 millions de Canadiens et de Canadiennes, emploie plus de 3 400 personnes et administre et gère un actif de plus de 58 milliards de dollars. Le titre de l'Industrielle Alliance est inscrit à la Bourse de Toronto, sous le symbole IAG. L'Industrielle Alliance compte parmi les 100 sociétés publiques les plus importantes au Canada.

- 30 -

Information : Jacques Carrière, vice-président, Relations avec les investisseurs
Tél. bureau : 418 684-5275; cellulaire : 418 576-3624
Courriel : jacques.carriere@inalco.com; site web : www.inalco.com